

Journées des Ministres
1949

Si l'on fait aujourd'hui le point de la situation internationale de la Suisse, on peut affirmer, je crois, que cette situation a continué à s'affermir. Nous avons des difficultés graves de caractère politique avec un seul pays, la Roumanie. Dans la liquidation des problèmes nés de la guerre ou posés par les mesures de nationalisation prises après la guerre par certains Gouvernements, des progrès ont été réalisés, bien que des accords n'aient pas encore été conclus avec tous les pays où de telles mesures ont lésé des intérêts suisses. Sur l'accord de Washington, des négociations ont été menées par M. le Ministre Stucki, le printemps dernier, à Washington. Elles continuent maintenant sur le plan bilatéral avec les pays intéressés aux conflits de séquestre, et j'espère que d'ici à la fin de l'année de nouvelles négociations, qui auront lieu vraisemblablement à Berne, permettront de résoudre les questions qui se sont opposées jusqu'à présent à ce que pût commencer la liquidation des avoirs allemands.

A la fin de la guerre, un domaine s'est ouvert pour nous sur d'autres plans que précédemment: celui de la

collaboration internationale. Nous nous y heurtons à des problèmes nouveaux, qui ne peuvent pas toujours être résolus en une fois par un oui ou par un non, mais qui commandent une attitude dont nous ne savons pas si et dans quelle mesure les circonstances nous obligeront à la modifier ou, au contraire, nous permettront de la maintenir. Cette collaboration internationale se présente sur deux plans: le plan général, le plan mondial, d'une part, le plan européen d'autre part.

Sur le plan général, nous avons tracé une ligne que nous pouvons sans inconvénient continuer à suivre. Nous n'avons aucun motif de chercher à adhérer aux organisations des Nations Unies. Les raisons pour lesquelles nous sommes restés à l'écart subsistent. Aujourd'hui, notre attitude, si elle n'est pas approuvée, est mieux comprise qu'elle ne l'était en 1945 ou 1946. Nous entretenons d'ailleurs des relations très satisfaisantes - je serais tenté de dire très cordiales - avec l'ONU et avec son Secrétaire général M. Trygve Lie. Le Centre européen de l'ONU à Genève se développe. Non seulement des commissions importantes, mais le Conseil économique et social viennent siéger à Genève avec prédilection. De même nous pouvons sans incon-

vénient majeur rester à l'écart des organisations auxquelles nous ne pourrions adhérer sans compromettre gravement notre indépendance, plus exactement notre autonomie, et nos intérêts économiques et financiers: je pense aux deux organismes de Bretton Woods et à l'Organisation mondiale du commerce et de l'emploi prévue par la Convention de La Havane et qui pourrait bien être morte avant que d'être née. En revanche, comme vous le savez, nous avons adhéré aux organisations générales de caractère plutôt technique. Certaines d'entre elles occasionnent ^{en général} des dépenses qui paraissent disproportionnées aux résultats qu'elles sont en mesure d'atteindre, au moins pour le moment. Néanmoins elles constituent incontestablement un élément positif de la vie internationale. Certaines d'entre elles - je pense en particulier à l'UNESCO - donnent aussi l'occasion à des milieux assez étendus de notre pays de s'intéresser activement à cette vie internationale. Le seul regret que l'on doive exprimer, c'est que certains pays, comme l'Union soviétique, se tiennent systématiquement à l'écart, ce qui prive ces organisations du caractère universel qu'elles devraient avoir.

Il est assez intéressant de noter que la Suisse, et en particulier Genève, ont un grand attrait pour les orga-

nisations internationales. L'Organisation mondiale de la santé a décidé d'établir son siège à Genève. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), alors qu'elle paraissait avoir pris la décision de se fixer à Washington, paraît avoir aujourd'hui d'autres vues et nous sommes en pourparlers pour son établissement éventuel en Suisse, à Genève ou dans une autre ville des bords du Léman. Hier encore, j'ai été informé du désir de l'UNESCO de créer à Genève un Institut international d'études sociales.

Il y a un certain risque, surtout du point de vue économique, à ce développement un peu rapide de Genève comme centre international. En cas de crise de l'ONU et si cette organisation devait subir le même sort que la Société des Nations, il en résulterait pour Genève de ~~graves~~^{si rudes} inconvénients. C'est pourquoi, s'agissant de certaines organisations, nous n'avons fait aucune démarche pour les attirer chez nous. Il y a d'autre part pour la Suisse un avantage à jouer, sous cette forme, un rôle international.

Sur le plan général encore, il faut signaler la Conférence diplomatique de la Croix-Rouge, convoquée et organisée par le Conseil fédéral, et qui s'est tenue à Genève du

21 avril au 12 août 1949. Cette Conférence s'est réunie à un moment favorable. Elle a coïncidé avec l'offensive de paix de l'URSS. Elle n'a pas résolu de grands problèmes. Je pense toutefois qu'elle a été utile pour notre pays, d'une part parce qu'elle a abouti à des résultats positifs, les quatre conventions ayant été adoptées à la presque unanimité - il n'y a eu aucune opposition, mais seulement une ou deux abstentions - et, d'autre part, parce que, grâce au rôle attribué par les conventions à la puissance protectrice, elle a, au moins indirectement, revalorisé la notion de neutralité.

Sur ce plan général, nous continuerons à rechercher toutes les occasions qui nous seront offertes de collaborer activement dans les domaines où notre politique traditionnelle ne s'y oppose pas.

Sur le plan européen, la situation est beaucoup plus difficile, parce que nous sommes en présence de conditions nouvelles.

Je vois le développement historique actuel sous deux aspects:

l'un, très général, dans lequel est engagée la société dans laquelle nous vivons, si l'on veut notre ci-

vilisation occidentale. Nous sommes comme pris dans un vaste mouvement qui nous dépasse et sur lequel nous n'avons pas de prise. La technique et le matérialisme ont fait de l'homme un esclave de la machine. La vie sociale n'est plus organisée pour l'homme, l'individu, mais pour la masse. Il est assez significatif que, dans une démocratie évoluée comme la nôtre, la politique ait pour objet presque exclusif des intérêts et non plus des idées ou des principes, et que l'Etat soit sollicité, non plus d'assurer des libertés, mais de protéger et de sauvegarder des intérêts matériels au sens le plus étroit.

L'autre aspect, c'est que les conditions politiques dans lesquelles se trouve l'Europe actuelle ne sont plus les mêmes que celles dans lesquelles notre pays s'est développé et a pu assurer et maintenir son indépendance.

Il est inutile de dépeindre longuement l'Europe actuelle. Elle tend à redevenir, par la force des choses, ce qu'elle ^{géographiquement} était au temps de la préhistoire: une unité, en ce sens que les nations qui la composent sont vraisemblablement liées par un destin commun. L'Europe actuellement vit sous le signe de la faiblesse: économiquement, financièrement, militairement. Il n'y a plus une seule puissance européenne qui soit en

mesure d'assurer sa propre existence, son indépendance, par ses seuls moyens, qui soit en mesure de résister à une menace venant de l'extérieur. Une des moitiés de l'Europe est déjà assujettie à l'une des deux grandes Puissances mondiales: l'URSS; l'autre ne doit d'être encore ce qu'elle est qu'à l'autre de ces Puissances: les USA. L'Europe, dans laquelle notre pays s'est fait une place, a été détruite, elle appartient au passé.

Aussi bien, quand on parle aujourd'hui de solidarité européenne, fait-on allusion, non pas à une notion sentimentale, ni à l'expression d'une volonté, mais beaucoup plus à un fait, créé, imposé par les circonstances: le fait que les valeurs communes aux nations européennes sont menacées et que leur destruction atteindrait toutes les nations qui ont un intérêt commun à organiser la défense de ces valeurs et de leur propre indépendance.

Pour notre pays, la solidarité qui l'unit aux autres pays de l'Europe ne peut avoir pour effet le sacrifice ou l'abandon, soit des principes politiques auxquels nous restons attachés, soit de nos intérêts économiques et financiers. Cette solidarité doit nous engager à une large compréhension des difficultés dans lesquelles se trouvent les autres pays

et à une collaboration avec eux pour chercher à résoudre ces difficultés et aussi pour examiner et, si possible, résoudre les problèmes généraux qui se posent à l'Europe. Si des sacrifices sont demandés, il faut qu'ils soient utiles et efficaces et n'aient pas un caractère unilatéral. Or jusqu'à présent - à part peut-être la Belgique dans certains cas - nous ne voyons pas que les autres pays européens aient fait autre chose que défendre leurs propres intérêts.

Il y a en particulier deux organisations en Europe qui nous intéressent: l'Organisation européenne de coopération économique à Paris et le Conseil de l'Europe à Strasbourg.

A l'égard de l'OECE, notre attitude continue à être positive. Le problème le plus délicat actuellement est celui de notre participation aux droits de tirage. Notre comportement à l'égard de cette organisation doit être inspiré essentiellement, sinon exclusivement, de considérations d'ordre économique. Il ne doit y avoir aucune équivoque à ce propos. En parlant de considérations d'ordre économique, je fais allusion non seulement à nos intérêts immédiats ou à la nécessité de continuer à assurer des débouchés à notre industrie d'exporta-

tion, mais aussi à l'intérêt plus général qu'a notre pays à l'assainissement durable de l'économie européenne. A cet égard, il faut relever que, jusqu'à présent, si le plan Marshall a atteint ses buts immédiats en permettant aux économies nationales de se restaurer, on ne voit pas encore comment celles-ci, après 1952, lorsque l'aide américaine aura cessé, seront en mesure de vivre par leurs propres forces. Certains problèmes fondamentaux, en particulier le problème monétaire, attendent encore leur solution.

M. Zehnder vous renseignera tout à l'heure sur les négociations que nous avons menées avec l'OECE. et sur l'état actuel de nos relations avec elle.

Le Conseil de l'Europe pose pour notre pays des questions plus délicates.

L'origine du Conseil de l'Europe est récente. Un Congrès de l'Europe se réunit à La Haye en mai 1948, sous la présidence d'honneur de M. Winston Churchill, groupant la plupart des organisations, anciennes ou nouvelles, qui s'étaient donné comme tâche la réalisation de l'unité européenne. A la suite de cette conférence, de caractère privé, un mémorandum élaboré par le Comité international des mouvements pour l'unité européenne, fut transmis aux gouvernements des pays ayant adhéré au Pacte de Bruxelles: la France, la Grande-Bretagne,

la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. En juillet 1948, au cours d'une réunion des cinq ministres des affaires étrangères de l'Union occidentale, le problème fut évoqué et en automne 1948 des négociations s'engagèrent entre les cinq Etats membres de l'Union occidentale. Les deux premiers documents officiels sont une note britannique du 26 novembre et une note française du 29 novembre.

On constate donc que le Conseil de l'Europe doit sa naissance à une initiative prise sur le plan privé par des organisations de caractère privé, mais auxquelles des hommes politiques influents et appartenant à divers partis avaient donné un appui très large.

D'emblée il y eut des divergences de vues très nettes entre la France et la Grande-Bretagne tant sur la procédure à suivre que sur ce que devait être le Conseil de l'Europe. Des plans furent établis par les Gouvernements de ces deux pays et examinés par un comité d'étude, puis par un sous-comité ~~d'étude~~ qui établit un texte transactionnel. Celui-ci fut examiné à Paris en janvier de cette année, en même temps qu'un contre-projet britannique. Les cinq ministres des affaires étrangères de l'Union occidentale finirent par se mettre d'accord et une conférence européenne, à laquelle furent invités l'Italie, l'Irlande, la Norvège, la Suède

et le Danemark, adopta la constitution définitive et procéda officiellement, le 5 mai, à Londres, à la création du Conseil de l'Europe. Aux dix Puissances originaires vinrent s'ajouter, le 9 août, la Grèce et la Turquie. L'Islande, invitée en même temps que ces deux Etats, n'a pas pu prendre part à la réunion d'août à Strasbourg pour des raisons constitutionnelles.

Si la Suisse n'a pas été invitée, c'est parce qu'il nous avait été possible de faire savoir, en particulier à M. Schuman au cours de la visite qu'il a faite au Conseil fédéral au mois de janvier, que nous préférierions ne pas recevoir d'invitation pour le moment. *Un ministre des*

affaires étrangères a cependant fait faire à Berne, par son ministre une démarche auprès de moi pour faire savoir qu'il craint beaucoup que la Suisse participe au Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe compte actuellement douze membres, parmi lesquels une nation extra-européenne et musulmane: la Turquie. L'Espagne et le Portugal sont tenus à l'écart. La question d'une adhésion de l'Allemagne est à l'ordre du jour. Quant à l'Autriche, on en parle très peu. Il est vraisemblable qu'après la conclusion du traité d'Etat avec ce pays et lorsque celui-ci aura été évacué par les forces d'occupation, son adhésion ne se heurtera à aucune difficulté.

Le Conseil de l'Europe reste accessible, en principe, à "tout Etat européen reconnaissant le principe de la prééminence du droit et celui en vertu duquel toute personne placée sous sa juridiction doit jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales". De plus, un pays se trouvant dans des conditions particulières peut être invité à devenir membre associé, ce qui lui permettrait d'être représenté à l'Assemblée, mais non au Comité des ministres.

x
Cela pourrait éventuellement ouvrir une possibilité à la Suisse, la non-membre.

Le statut du Conseil de l'Europe a créé deux organes distincts: le Comité des ministres et l'Assemblée consultative. Ces deux organes sont assistés d'un secrétariat.

Le Comité des ministres est le seul organe compétent pour agir au nom du Conseil. Chaque Etat y est représenté par son ministre des affaires étrangères, qui peut être remplacé par un autre membre du Gouvernement. Malgré les pouvoirs considérables dont il dispose comparativement à ceux de l'Assemblée, le Comité ne saurait être assimilé à un véritable organe exécutif. Ses décisions n'ont que le caractère de recommandations faites aux Gouvernements des Etats membres, qu'il peut inviter à lui faire connaître la suite qui aura été donnée à ces recommandations. Le rôle du Comité des ministres est encore mal défini. La procédure de vote est

compliquée, certaines décisions pouvant être prises à la majorité simple, d'autres à la majorité des deux tiers, enfin les plus importantes à l'unanimité.

Quant à l'Assemblée, elle est composée de 101 délégués, chaque Etat membre pouvant les nommer comme il l'entend, par décision gouvernementale ou encore par décision du Parlement. L'Assemblée ne dispose d'aucun pouvoir de décision. Elle n'est qu'^{un} organe délibératif. Les groupes nationaux ont été composés de manière à représenter les différents partis à l'exclusion du parti communiste. Des discussions ont eu lieu d'emblée sur les attributions de l'Assemblée. Une disposition du statut prévoit que seules pourront être discutées les questions dont le Comité aurait approuvé l'inscription à l'ordre du jour. ~~La tendance de l'Assemblée, sous la vigoureuse impulsion de M. Churchill, semble être de faire éclater les limites imposées à son activité.~~

Les buts du Conseil de l'Europe sont encore très vagues. Il doit sauvegarder et promouvoir les idéaux et les principes qui sont le patrimoine commun de ses membres. Il doit favoriser leur progrès économique et moral. En outre, le Conseil de l'Europe a pour but une action commune dans les

domaine économique, social, culturel, scientifique, juridique et administratif. Tout ce qui est politique a été délibérément mis de côté. Toutefois l'Assemblée consultative a montré rapidement qu'elle n'était pas d'accord avec cette tendance à limiter son activité. Elle a institué un débat de caractère purement politique, ayant pour objet les changements à apporter à la structure de l'Europe pour favoriser la naissance d'une unité européenne. On ne peut donc pas voir dans le Conseil de l'Europe une organisation de caractère apolitique. Le fait même que le Comité est formé de représentants des Gouvernements et l'Assemblée /de membres dont la plupart sont des parlementaires donne à cette organisation un caractère politique indéniable. Il ne faut d'ailleurs se faire aucune illusion. Si l'Europe veut chercher à s'unir, c'est sur le plan politique que sa cohésion doit se faire pour commencer.

Le mouvement vers l'unification de l'Europe se heurte, semble-t-il, à une assez large indifférence de l'opinion publique dans la plupart des pays. Il est en revanche soutenu par une élite consciente des dangers auxquels l'Europe est actuellement exposée. Mais les masses populaires, qui ont des soucis plus immédiats, restent à l'écart. L'idée que l'Europe doit s'unir si elle ne veut pas périr

n'a pas encore pénétré dans le cerveau de tous les Européens.

Le mouvement européen est fondé sur un mélange d'idéalisme et de réalisme, la part du réalisme étant cependant la plus importante: ni M. Churchill ni M. Spaak ne sont d'impénitents rêveurs. Le fait que pour beaucoup d'esprits le succès de ce mouvement apparaisse comme utopique en raison des obstacles nombreux, qui s'élèvent, ne signifie pas que les réalistes soient, ^{sont} ~~non pas~~ les sceptiques, ^{et non pas} ~~mais~~ ceux qui, malgré ces obstacles, ont mis en marche ce mouvement.

Il n'est pas possible de dissocier complètement le Conseil de l'Europe des autres accords et organisations par lesquels l'Europe occidentale cherche à se défendre, avec l'aide des Etats-Unis, contre la menace soviétique et communiste. Il apparaît ainsi, dans une certaine mesure au moins, comme le prolongement de l'Union occidentale et du Pacte de l'Atlantique. On a admis dans le Conseil de l'Europe des Etats comme la Turquie qui ont avec ceux de l'Europe occidentale surtout une analogie: celle d'être menacés par l'Union soviétique. En revanche, des pays aussi authentiquement européens que l'Espagne et le Portugal sont tenus

à l'écart à cause de leur régime intérieur et pour des raisons de politique intérieure des Etats déjà membres.

Déjà aujourd'hui, on envisage que l'OECE pourrait être subordonnée à partir de 1952, lorsque l'aide américaine aura cessé, au Conseil de l'Europe. Suivant la forme que prendra cette subordination, il sera peut-être difficile à un pays de rester membre d'une organisation sans adhérer à l'autre. Il serait exposé à devoir se soumettre aux décisions de celle-ci sans participer aux discussions qui les précéderont.

Quel est l'avenir du Conseil de l'Europe ? Il y a à peine un mois qu'il s'est réuni et déjà les critiques pleuvent sur lui. Comme si l'on pouvait attendre autre chose que des discours, des tâtonnements, des oppositions d'idées, de cette première réunion d'hommes politiques représentant des pays différents et appartenant à des pays différents. On voit déjà se dessiner certains phénomènes. Ainsi celui que les contradictions de la politique intérieure soient transposées sur le plan international. Cela pourrait avoir comme conséquence la formation, au sein de l'Assemblée consultative, de groupes composés, non de représentants d'un même pays, mais de délégués de pays différents, liés entre eux par des conceptions politiques communes. Déjà maintenant

à Strasbourg on voit une tendance à la formation de trois groupements distincts, un bloc chrétien-démocrate formé des républicains populaires français et des démo-chrétiens italiens, un groupement du centre droit sous l'égide de MM. Churchill et Paul Reynaud et un bloc socialiste qui paraît d'ailleurs avoir quelque peine à faire sa cohésion. Les tendances politiques l'emportent donc sur les tendances nationales, ce qui n'est pas nécessairement un mal.

Le Conseil de l'Europe est-il lié à l'intérêt que les Etats-Unis portent à notre continent et au désir qu'ils manifestent de son unité ? Sa durée et son succès dépendent-ils de la menace que l'Union soviétique et sa politique conquérante font peser sur l'Occident ? Il est impossible de le dire aujourd'hui. Nous aurions en tout cas tort d'être du côté des sceptiques. Un échec de cette tentative aux débuts incertains pourrait avoir des conséquences très graves. Au surplus, notre propre expérience nationale est en faveur de ce mouvement européen. Si l'on se reporte à notre histoire, on constate qu'en ~~1847~~ à la veille de leur fédération, ^{en 1848} les cantons suisses n'étaient pas beaucoup plus avancés dans la voie de l'union réelle que ne le sont les vingt-quatre Etats qui composent l'Europe d'aujourd'hui. Ils vivaient depuis

longtemps dans une communauté de fait. Ils avaient noué des alliances. Mais les différences entre les cantons étaient encore très grandes et le sentiment d'une commune patrie suisse, au début du 19^e siècle, n'était pas encore très vivant. Les cantons étaient attachés à leur souveraineté à peu près aussi fortement que les Etats européens à la leur aujourd'hui. Il a fallu l'action persistante d'un certain nombre de sociétés privées pour faire naître, propager et illustrer aux yeux des masses ce sentiment d'une commune patrie suisse. Après la guerre du Sonderbund, les vingt-deux cantons se sont fédérés en moins d'une année. Jusqu'alors, il leur manquait deux choses, qui ^{font} ~~man-~~ ^{diffèrent} ~~quent~~ actuellement à l'Europe: des institutions politiques communes et l'unité économique. On peut donc admettre que les circonstances de la Suisse jusqu'en 1847 correspondaient sur le ~~plupart des~~ ^{plusieurs} points aux circonstances de l'Europe d'aujourd'hui. Pourtant une année plus tard l'unité suisse était créée. Comparaison n'est sans doute pas raison, mais l'expérience de notre propre histoire doit nous engager à nous montrer positifs à l'égard du Conseil de l'Europe, sans pourtant nous faire d'illusion sur ce qu'il peut réaliser à brève échéance.

Ainsi le Conseil de l'Europe n'est pas en mesure de résoudre les problèmes les plus graves qui pèsent actuellement sur l'Europe occidentale: la crise économique et financière dans laquelle se débat la Grande-Bretagne, le danger que représente le communisme pour des pays comme la France et l'Italie, et qu'il représentera peut-être aussi, un jour ~~pas très lointain~~, pour l'Angleterre.

En revanche, il peut jouer un rôle actif sur deux points:

en permettant à l'Allemagne (au moins à l'Allemagne occidentale) de retrouver une place parmi les nations européennes et d'avoir avec ses anciens ennemis un forum où elle prendra part aux discussions sur un pied d'égalité et où elle n'aura plus à subir seulement la loi des vainqueurs,

ensuite en favorisant la formation d'une conscience collective européenne, qui, à l'heure actuelle, n'existe pas encore.

L'action politique du Conseil de l'Europe risque donc d'être assez limitée pour un temps assez long. En revanche, une action psychologique peut s'exercer à Strasbourg et de

Strasbourg, susceptible de donner des résultats positifs à longue échéance.

Je pense néanmoins qu'actuellement, la Suisse pourrait difficilement solliciter son adhésion au Conseil de l'Europe. La question se pose tout autrement que pour le plan Marshall, où une prise de position rapide était nécessaire. Elle devait avoir lieu avant que l'URSS et les Etats satellites se fussent prononcés.

La neutralité ne s'opposerait pas à notre adhésion, qui n'impliquerait aucun engagement d'ordre militaire. Or on se rend de plus en plus compte qu'il n'y a de neutralité possible que sur le plan militaire. La conception classique de la neutralité est la seule à laquelle nous devons et nous puissions rester attachés, si nous voulons rester fidèles aux principes qui inspirent nos institutions et qui sont notre raison d'être, et si nous voulons défendre ces principes. Dans le domaine politique, nous sommes appelés tous les jours, dans les limites de notre souveraineté, à prendre parti: interdiction de conférences, procès Vitianu, déclaration de M. Etter au Congrès catholique, presse, Chambres, etc. Il n'est d'ailleurs pas exclu que nous puissions obtenir du Conseil de l'Europe et des Etats qui

y sont représentés une reconnaissance expresse de notre neutralité si nous adhérons.

En revanche, deux raisons s'opposent aujourd'hui à notre adhésion: politique de neutralité, ^{l'état de notre} opinion publique.

Du point de vue de notre politique de neutralité, notre adhésion actuelle présenterait l'inconvénient majeur de nous lier plus étroitement avec un des groupes d'Etats entre lesquels l'Europe est divisée, de nous faire entrer dans le système politique que l'Occident organise contre la menace soviétique. Cette défense commune est très légitime, elle est même nécessaire. Elle est aussi incontestablement dans notre intérêt. Mais elle ne sera efficace que si les Etats qui y participent atteignent deux résultats: qu'ils aient une défense nationale ^{digne de la nous} efficace, en relation avec leurs possibilités; qu'ils éliminent le communisme de leur vie politique. Ces résultats, nous les avons atteints et nous sommes décidés à continuer les efforts qui nous permettront de les maintenir. Par conséquent, même sans faire partie du Conseil de l'Europe et des autres organisations, nous poursuivons une politique parallèle: nous sommes même en avance sur les autres pays.

Mais surtout notre volonté de rester un Etat neutre

doit continuer à nous inspirer une très grande réserve sur le plan de la politique internationale. Sans vouloir surestimer l'importance du rôle que notre pays peut jouer, je crois qu'il peut rendre plus de services en restant fidèle à cette attitude qu'en étant plus actif qu'il ne l'est dans la politique proprement dite.

Enfin, le Conseil de l'Europe est actuellement la chose de quelques hommes politiques, que je crois particulièrement clairvoyants, mais qui peuvent disparaître ou être remplacés. Il y a actuellement dans le Conseil de l'Europe de ci-devant grandes Puissances, chez lesquelles certains chefs politiques n'ont pas renoncé à toute ambition pour leur pays. Si M. Schuman était remplacé par le Général de Gaulle, les discussions de Strasbourg pourraient prendre un tout autre caractère. ^{Et} Si le Conseil de l'Europe devient un terrain de manoeuvre pour les Etats les plus importants, cela pourrait nous entraîner plus loin que nous ne le voudrions.

Quant à notre opinion publique, il n'y a aucun doute qu'elle n'est pas préparée à une adhésion de la Suisse au Conseil de l'Europe. Or une telle décision devrait non seulement être prise par les Chambres, mais encore sans doute faire l'objet d'un vote du peuple et des cantons. Elle serait en tout cas soumise au referendum facultatif. Pour intéresser, d'une part, l'opinion publique et, d'autre part, pour établir un contact avec le Mouvement européen et le Conseil de l'Europe, il a été possible, grâce à l'appui des Commissions des Affaires étrangères des deux Chambres, de constituer, sur le plan privé, un Comité suisse du Mouvement européen, dont font partie des personnalités dominantes de nos principaux partis politiques. Ainsi, malgré la réserve officielle, il est possible pour notre pays de ne pas rester complètement à l'écart, mais de participer d'une manière limitée à ce Mouvement européen.

Il faut relever, en outre, que le Mouvement européen a créé un Centre européen de la culture, dont le siège est à Genève.

Le plus difficile n'est pas d'arrêter une attitude, mais de l'expliquer et de la justifier, - surtout lorsqu'elle

est inspirée ^{autant} ~~plus~~ par un sentiment que par des raisons
aisées à énoncer.

Il y en a une qui n'est peut-être pas sans valeur:
c'est que notre politique extérieure, depuis un siècle et demi,
et avec l'assentiment exprès des autres Etats européens, a
toujours consisté à ne pas faire de politique sur le plan
international, mais à favoriser, par les moyens modestes
à notre disposition, tous les efforts accomplis en faveur
d'une coopération internationale pacifique. Et nous pouvons
souligner que, Genève étant devenue le centre européen
des Nations Unies, le siège intermittent du Conseil économi-
que et social, le siège permanent de la Commission économi-
que pour l'Europe, il y a un intérêt général, et aussi un
intérêt européen au sens le plus large, à ce que la Suisse
reste une terre de rencontre, un pays soustrait ^{autant que possible} à toute
espèce d'influence ou d'action ^{politique} extérieures, ^{libre d'usage}
= neut de caractère politique.

Quelles que soient d'ailleurs les raisons qui commandent
notre attitude actuelle, nous devons réserver l'avenir.

Suivant le développement que prendra le Conseil de l'Eu-
rope, les problèmes dont l'étude lui sera confiée ou qui y

seront débattus, nous pourrions être dans la nécessité
d'adhérer. Il y a un ^{* en probable aucun moyen,} ~~certain~~ risque à attendre. Notre ad-

hésion sera peut-être accueillie avec moins d'intérêt qu'elle

*
Comme il y aurait
un risque à adhérer
maintenant.

ne le serait aujourd'hui. Si nous posons comme condition la reconnaissance expresse de notre statut de neutralité, il sera peut-être moins facile de faire admettre cette condition qu'aujourd'hui.

Je pense donc - et ce sera ma conclusion - que, si nous ne pouvons maintenant adhérer au Conseil de l'Europe, cela ne signifie pas que la question soit définitivement résolue. Au contraire, nous suivrons attentivement tout ce qui se fera à Strasbourg, sans scepticisme, parti pris ou idées préconçues, de manière à être en mesure de prendre, au moment opportun, les décisions que commanderait nos intérêts, en ne perdant pas de vue ^{ou, indéniable} qu'ils sont inséparables de ceux de l'Europe.